



5 – O RIENTATIONS D' A M É N A G E M E N T ET DE P R O G R A M M A T I O N

5-9 - OAP thématique G « la Trame verte urbaine du centre-ville élargi de Rumilly »

ARRÊT PROJET

Décembre 2025

Dossier certifié conforme par M le Président et annexé à la présente délibération de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie du 15 décembre 2025 arrêtant le projet de révision générale du PLUI-HM.



Le Président,

François RAVOIRE



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
QU'EST-CE QU'UNE OAP ?	3
LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP) THEMATIQUES.....	4
COMMENT UTILISER LES OAP THEMATIQUES ?	4
OAP THEMATIQUE G / LA TRAME VERTE URBAINE DU CENTRE-VILLE DE RUMILLY.....	5
ACTION 1 / ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ	7
ACTION 2 / RENFORCER LA VÉGÉTALISATION DU RÉSEAU DE MOBILITÉS DOUCES, ET LE MAILLAGE DES MOBILITÉS ACTIVES.....	9
ACTION 3 / AMÉLIORER LA GESTION QUALITATIVE DES ESPACES VERTS	12
ACTION 4 / RÉDUIRE LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS.....	16
CARTOGRAPHIE DE LA TRAME VERTE URBAINE DU CENTRE-VILLE ÉLARGI DE RUMILLY	17

INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'une OAP ?

L'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) est un outil d'urbanisme réglementaire permettant de définir de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement dans certains secteurs stratégiques ou sur certaines thématiques.

C'est un outil offert aux collectivités pour leur permettre de maîtriser les projets.

Elles sont obligatoires dans les zones à urbaniser.

Le contenu des OAP est encadré par les articles L.151-6 et suivants du Code de l'Urbanisme.

En cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation :

- comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports, les déplacements et, en zone de montagne, sur les unités touristiques nouvelles.
- définissent un échéancier prévisionnel d'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de réalisation des équipements correspondant à chacune d'elles, le cas échéant.
- définissent les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur les continuités écologiques

Ces orientations peuvent être relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, structurer ou aménager. Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et espaces publics (OAP sectorielles).

Elles peuvent définir les actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, notamment les continuités écologiques, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune (OAP thématiques).

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématiques

Le PLUiHM contient 7 OAP thématiques. Ces orientations sont à respecter sur l'ensemble du territoire et également dans les secteurs concernés par une OAP sectorielles le cas échéant.

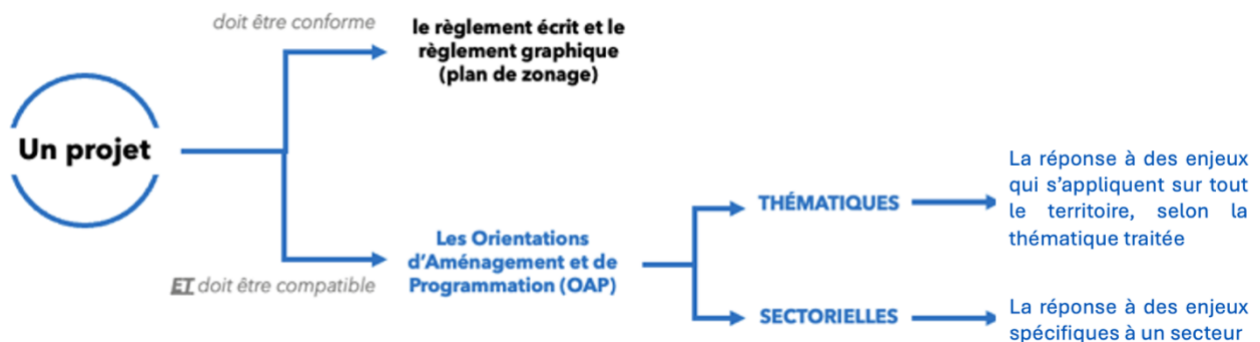
- L'OAP A « dynamique écologique et adaptation au changement climatique des espaces urbains »
- L'OAP B « Franges urbaines et rurales »
- L'OAP C « mise en valeur des anciennes granges »
- L'OAP D « Recyclage du foncier économique »
- L'OAP E « Cycles de l'Eau »
- L'OAP F « Mobilités »
- L'OAP G « Trame Verte Urbaine du centre-ville élargi de Rumilly »

Comment utiliser les OAP thématiques ?

Les orientations écrites et graphiques sont des documents opposables aux autorisations d'urbanisme.

Tout projet public ou privé devra être compatible avec l'orientation d'aménagement et de programmation et ses documents graphiques : cela implique de ne pas contredire les orientations définies.

Les orientations d'aménagement et de programmation ne sont pas des règles mais des **orientations**. Elles **complètent le règlement** car tous les éléments d'un projet urbain ne peuvent pas être traduits réglementairement. Ce rapport juridique est plus souple que le rapport entre le projet et le règlement, qui est celui de la conformité.



Un projet non concerné par une OAP sectorielle peut aussi avoir à intégrer les dispositions d'une OAP thématique selon sa situation (périmètre de centralité, interface avec un espace agricole ou un espace boisé, ...)

Idem pour un site d'OAP sectorielle : il peut avoir aussi à intégrer en complément les dispositions d'une ou plusieurs OAP thématiques selon sa situation (périmètre de centralité, interface avec un espace agricole ou un espace boisé, ...)

Les orientations et leurs illustrations présentées plus après n'ont pas pour objectif de tracer avec précision les implantations des constructions ou des aménagements. Il s'agit de décrire les qualités souhaitées des espaces libres, de l'intégration urbaine ainsi que la vocation du site. Les porteurs de projet disposent de marges de manœuvre pour traduire ces orientations.

OAP THEMATIQUE G / LA TRAME VERTE URBAINE DU CENTRE-VILLE ELARGI DE RUMILLY

OAP THEMATIQUE G / LA TRAME VERTE URBAINE DU CENTRE-VILLE DE RUMILLY

DEFINITION

Cette orientation d'Aménagement et de Programmation thématique porte sur la trame verte urbaine du centre-ville de Rumilly.

La trame verte urbaine désigne l'ensemble des espaces verts et des continuités écologiques situés en ville ou en périphérie. Elle a pour fonctions :

- de préserver la biodiversité en facilitant les déplacements et échanges entre les espèces (corridors écologiques, zones de refuge, sites de reproduction),
- d'améliorer la qualité de vie en offrant des espaces de nature accessibles aux habitants,
- de renforcer les services écosystémiques (rafraîchissement des températures, filtration de l'air et de l'eau, régulation des eaux pluviales),
- et de participer à l'adaptation au changement climatique.

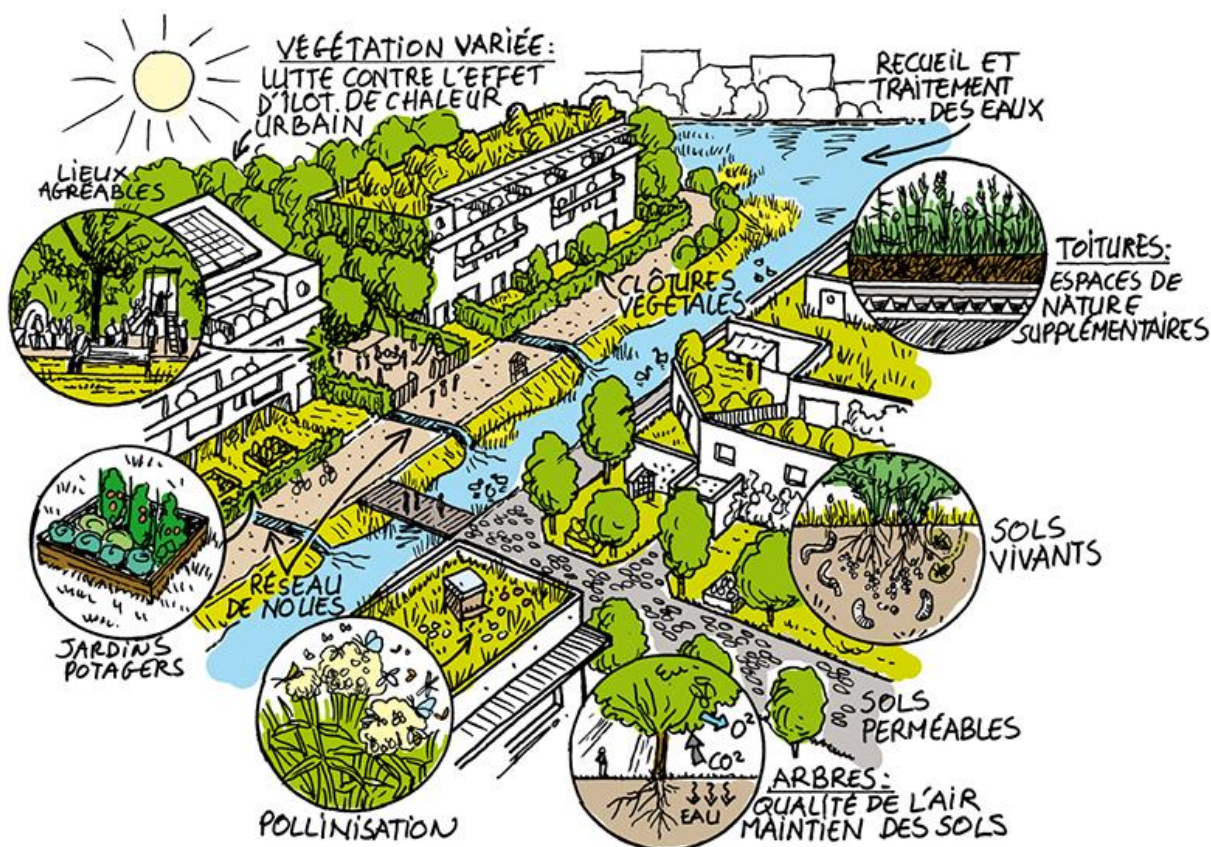


Figure 1 Schéma de principe de la trame verte urbaine (source : Institut Paris Région).

OAP THEMATIQUE G /

LA TRAME VERTE URBAINE DU CENTRE-VILLE ELARGI DE RUMILLY

La trame verte urbaine a été élaborée spécifiquement pour le centre-ville de Rumilly, territoire le plus densément urbanisé de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.

Elle est représentée dans une cartographie dédiée annexée au présent document.

L’Orientation d’Aménagement et de Programmation thématique « Trame Verte Urbaine du centre-ville de Rumilly » a pour vocation, dans le respect des orientations définies par le PADD, de poursuivre la revitalisation du cœur de ville de Rumilly et d’améliorer le confort climatique au sein des espaces urbains et développer les espaces de nature en ville.

ENJEUX

La trame verte urbaine du centre-ville de Rumilly constitue un levier essentiel pour :

- Renforcer la qualité du cadre de vie,
- Préserver et valoriser la biodiversité,
- Soutenir la transition écologique,
- et accompagner le développement des mobilités actives.

Elle vise plus particulièrement à :

- Améliorer la continuité écologique et accroître la présence de la nature en ville,
- Développer un maillage piéton et cyclable sécurisé, lisible et agréable, en lien avec les espaces verts existant,
- Réduire les effets d’îlots de chaleur urbains et améliorer le confort thermique en période estivale,
- Valoriser les services écosystémiques rendus par les espaces végétalisés (qualité de l’air, infiltration des eaux pluviales, régulation climatique, cadre de vie),
- Favoriser l’appropriation des espaces publics par les habitants et usagers, grâce à la mise en valeur des lieux de convivialité et de rencontre.



ACTION 1 / ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

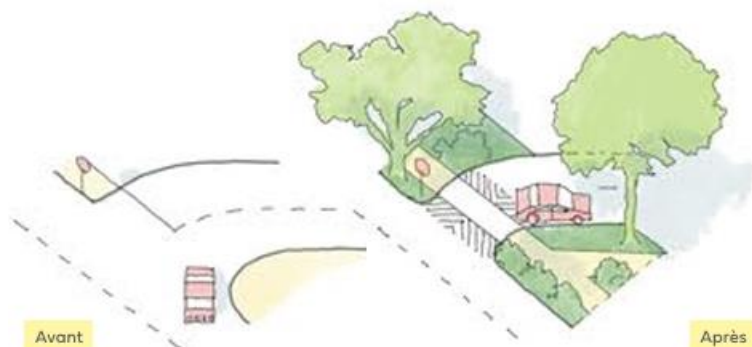
Objectif 1/ Créer et conforter des liaisons végétalisées sur les axes de déplacements structurants

➤ **Renforcer la présence végétale le long des voies structurantes.**

Privilégier l'implantation d'alignements d'arbres sur les boulevards, avenues et rues reliant les espaces verts existants, afin d'assurer un cadre agréable, ombragé et continu.

➤ **Intégrer systématiquement des plantations en pleine terre**

Intégrer dans les aménagements de voirie et d'espaces publics, y compris sur de petites surfaces : élargissement des pieds d'arbres, création de noues plantées, installation de bandes fleuries.



➤ **Développer des coulées vertes urbaines**

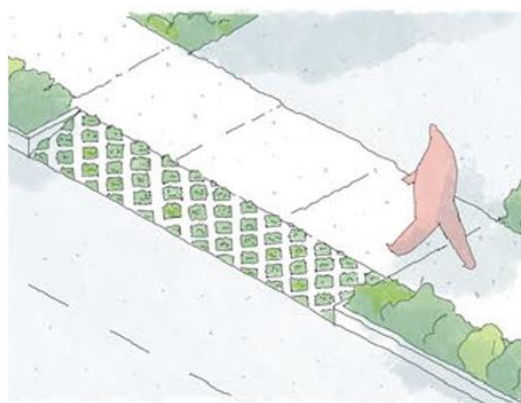
Développer la végétalisation des axes de circulations reliant les parcs, jardins et squares, pour constituer de véritables corridors écologiques et des itinéraires privilégiés pour les mobilités douces.

Renforcer la continuité végétale grâce à l'implantation d'arbres et d'arbustes, formant un maillage paysager lisible entre les différents espaces verts du centre-ville.

Privilégier des essences locales, diversifiées et adaptées au climat, notamment des espèces favorables à la biodiversité (arbres fruitiers, arbustes mellifères), afin de soutenir les pollinisateurs et la petite faune urbaine.



Végétalisation des pieds d'arbres



Continuité verte urbaine



ACTION 1 / ASSURER LE FONCTIONNEMENT DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Objectif 2/ Développer des micro-espaces verts (placettes plantées, venelles végétalisées, patios, friches réaménagées)

L'aménagement de micro-espaces végétalisés constitue un levier pour assurer la continuité de la trame verte au sein du centre-ville de Rumilly. Ces interventions ponctuelles participent à la création d'un maillage écologique fin, favorisant la biodiversité et améliorant le cadre de vie des habitants.

- **Aménager des placettes plantées, venelles et patios végétalisés** jouant le rôle de « pas japonais » dans la continuité écologique, afin de relier entre eux les grands espaces verts urbains et les berges végétalisées des cours d'eau.
- **Encourager la végétalisation des espaces du quotidien** (cours d'école, parkings, friches urbaines) pour les transformer en relais de biodiversité et en zones de respiration et de fraîcheur.
- **Intégrer des haies champêtres et arbustives** pour structurer les liaisons paysagères, diversifier les habitats et offrir des supports d'accueil à la petite faune. Ces haies contribuent au renforcement des continuités écologiques, notamment en limite des terrains sportifs (stade municipal, gymnase) et dans les zones de transition entre quartiers résidentiels et espaces naturels périphériques.



Parking perméable et végétalisé



Trottoir végétalisé



ACTION 2 /
RENFORCER LA VÉGÉTALISATION DU RÉSEAU DE
MOBILITÉS DOUCES, ET LE MAILLAGE DES MOBILITÉS
ACTIVES

Objectif 1/ Améliorer la végétalisation des cheminements piétons et cyclables continus, confortables et ombragés

- **Les axes piétons et cyclables structurants devront être accompagnés d'éléments végétalisés** : alignements d'arbres, haies arbustives, massifs plantés en pleine terre – garantissant à la fois l'ombrage, la continuité écologique et la qualité paysagère des parcours.
- **Les cheminements devront intégrer une végétalisation diversifiée et résiliente**, privilégiant les essences locales, adaptées aux conditions climatiques actuelles et futures, peu allergènes et favorables à la biodiversité (plantes mellifères, fruitières, nectarifères).
- **Les plantations devront être pensées selon une logique bioclimatique** : offrir un ombrage efficace en période estivale pour réduire les îlots de chaleur et améliorer le confort des usagers, tout en préservant l'ensoleillement en période hivernale.



Végétalisation des axes de cheminements doux

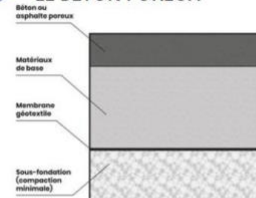


ACTION 2 / RENFORCER LA VÉGÉTALISATION DU RÉSEAU DE MOBILITÉS DOUCES, ET LE MAILLAGE DES MOBILITÉS ACTIVES

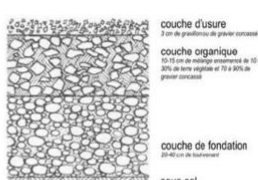
Objectif 2/ Réduire la minéralisation des espaces publics pour renforcer leur perméabilité et leur confort d'usage

Dans une logique d'adaptation au changement climatique et de valorisation des services écosystémiques, les aménagements d'espaces publics et de stationnement en centre-ville de Rumilly devront contribuer à limiter la minéralisation et à renforcer la perméabilité du sol.

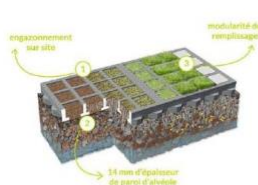
▷ LE BÉTON POREUX



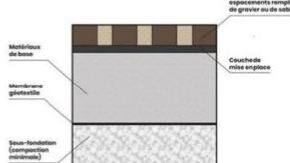
▷ LE GRAVIER GAZON



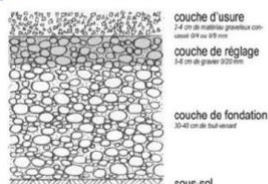
▷ LES DALLES ALVÉOLÉES



▷ LES PAVÉS BÉTONS AVEC JOINTS PERMÉABLES



▷ LE GRAVIER CONCASSÉ STABILISÉ



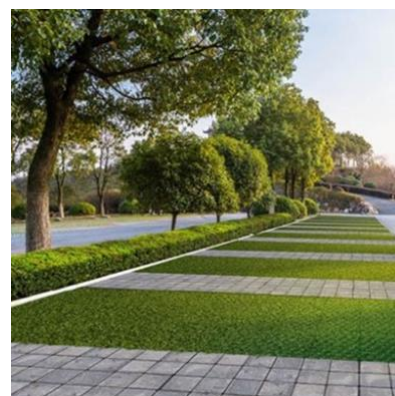
Type de revêtement	Coût	Infiltration
Le béton poreux	€ € € € €	4 drops
Le gravier gazon	€ € € € €	4 drops
Les pavés/dalles alvéolés	€ € € € €	4 drops
Les pavés en bétons avec des joints perméables	€ €	4 drops
Le gravier concassé stabilisé	€	4 drops

Pour aller plus loin

Plantes & Cités, "Revêtements perméables des aménagements urbains : Typologie et Caractéristiques techniques".

Site internet : <https://www.avizo.ca/blogue/revêtements-permeables-gestion-eaux-pluviales/>

- **Les espaces de stationnement urbains devront intégrer des dispositifs de désimperméabilisation** (revêtements drainants, dalles engazonnées, pavés joints enherbés), associés à une végétalisation significative (arbres d'ombrage, massifs arbustifs, bandes plantées).



Aménagement de stationnement perméable, associé à une végétalisation.

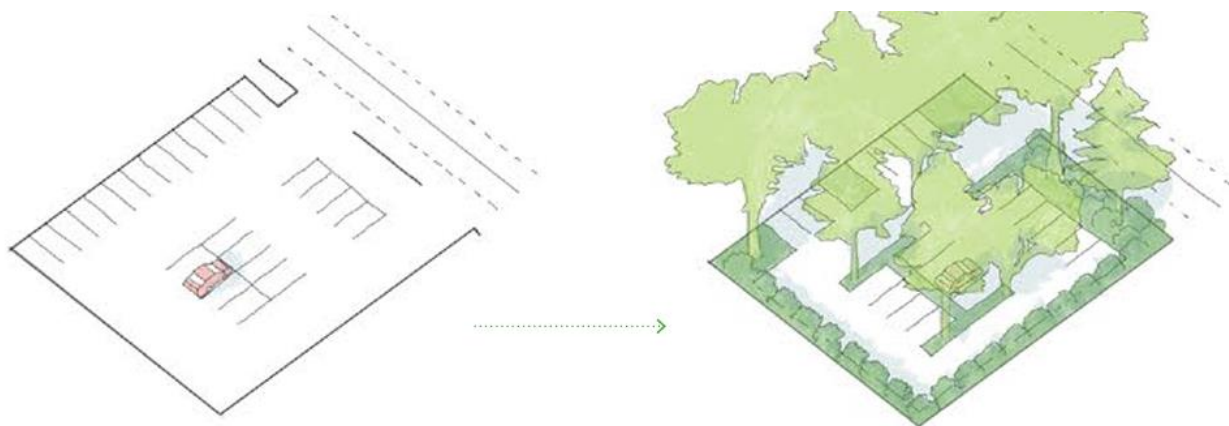
OAP THEMATIQUE G /

LA TRAME VERTE URBAINE DU CENTRE-VILLE ELARGI DE RUMILLY

ACTION 2

Objectif 2/ Réduire la minéralisation des espaces publics pour renforcer leur perméabilité et leur confort d'usage

- **Les axes de mobilités douces devront recourir à des revêtements** perméables favorisant l'infiltration des eaux pluviales (stabilisé, béton drainant, enrobé perméable, graviers fixés), tout en assurant confort et accessibilité universelle.
- **Les espaces publics nouvellement aménagés ou réhabilités devront privilégier des solutions fondées sur la nature** (jardins de pluie, noues paysagères, bassins d'infiltration plantés) afin de gérer les eaux pluviales à ciel ouvert et de renforcer la biodiversité en milieu urbain.



Réduction de la minéralisation d'un parking, favorisation de l'infiltration et amélioration de la végétalisation.



ACTION 3 / AMÉLIORER LA GESTION QUALITATIVE DES ESPACES VERTS

Objectif 1/ Promouvoir une gestion différenciée et écologique des espaces verts (fauche tardive, essences locales, diversification végétale)

La gestion différenciée constitue un levier pour adapter l'entretien des espaces verts aux spécificités écologiques et aux usages, tout en renforçant la biodiversité en ville. Elle consiste à appliquer des modes d'entretien différenciés selon la vocation des sites, leur fréquentation et leur rôle écologique.

- **Adapter la fréquence et l'intensité des interventions** pour permettre aux plantes d'accomplir leur cycle naturel jusqu'à la production de graines, favorisant ainsi le renouvellement des populations végétales et la diversité floristique.
- **Diversifier la palette végétale** en privilégiant les essences locales, mellifères, adaptées au changement climatique et bénéfique pour les services écosystémiques.
- **Mettre en œuvre des pratiques spécifiques de gestion différenciée**, parmi lesquelles :
 - le fauchage tardif des prairies urbaines et espaces enherbés,
 - la tonte partielle et raisonnée des pelouses, permettant de concilier usages récréatifs et maintien de zones favorables à la biodiversité,
 - la réduction de l'usage des intrants chimiques et le recours privilégié à des techniques alternatives de gestion écologique.



Gestion différenciée, parc urbain.



Gestion différenciée, parc urbain

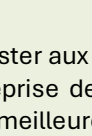
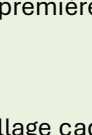


ACTION 3 / AMÉLIORER LA GESTION QUALITATIVE DES ESPACES VERTS

Objectif 2/ Développer une palette végétale adaptée aux changements climatiques, privilégiant l'ombre et la résilience face à la sécheresse

Afin d'accompagner l'adaptation du centre-ville de Rumilly aux évolutions climatiques, les projets d'aménagement et de plantation devront respecter les prescriptions suivantes :

- **Privilégier l'utilisation d'essences locales, diversifiées et adaptées au climat futur**, sélectionnées pour leur capacité de résistance à la sécheresse, aux variations de température et aux épisodes de canicule.
- **Diversifier les strates végétales** (arbres, arbustes, couvre-sols, prairies fleuries) afin d'assurer une meilleure résilience écologique et de limiter les risques liés aux maladies ou aux ravageurs.
- **Limiter le recours aux espèces fortement consommatrices en eau** ou inadaptées aux conditions locales, en privilégiant des plantations économes en entretien et en arrosage.

	ombre	évapo- transpiration (biomasse)
 grand arbre (20 à 30 m)	+++	+++++
 grand conifère (20 à 30 m)	++	++++
 arbrisseau (5 à 10 m)	++	++++
 petit conifère (5 à 7 m))	+	+++
 arbuste (1 à 5 m)	+	+++
 couvre-sol (0,1 à 2 m) (graminées, vivaces, prairies)	O	++
 gazon	O	+

Source : Guide sur le verdissement

Pourquoi planter des arbres de moyenne maturité ?

Afin d'avoir le bon équilibre entre une taille assez grande pour résister aux conditions urbaines et une taille assez petite pour un choc de transplantation modéré et une reprise de croissance rapide. Il demeure primordial de s'assurer que la plantation ait lieu suivant les meilleures pratiques et que les arbres nouvellement plantés soient arrosés régulièrement pendant leurs premières saisons de croissance.

Arbre à feuillage caduc ou persistant ?

À l'ouest, au sud-ouest et au sud des bâtiments, les arbres à feuillage caduc permettent de rafraîchir l'air en été (ombrage) tout en garantissant un ensoleillement maximal en hiver après la tombée de feuilles.

À l'Est, au Nord et à l'Ouest des bâtiments, les arbres à feuillage persistant permettent d'atténuer les vents froids d'hiver et ainsi mieux conserver l'énergie à l'intérieur des bâtiments.

- **Les plantations devront être accompagnées de dispositifs favorisant l'infiltration des eaux pluviales** (fosses de plantation élargies, noues, sols perméables) afin d'améliorer la santé des arbres et leur longévité.

ACTION 3

Objectif 2/ Développer une palette végétale adaptée aux changements climatiques, privilégiant l'ombre et la résilience face à la sécheresse

Solutions de gestion des eaux pluviales par le végétal

Type de solution	Motif	Gestion des eaux pluviales		Usage	Effet sur les îlots de chaleur	Intérêt pour la biodiversité	Ratio d'aménagement	Entretien
		Infiltration ¹	Stockage					
Revêtements perméables végétalisés	Dalles, pavés ou alvéoles enherbés 	+++	+	++++	+	○	120 à 150 €/m ²	modéré
Fosses d'arbres isolés	Arbre isolé Fosse revêtue 	+	+	+++	+	+	235 à 350 €/m ²	faible
	Micro-massif arboré 	+	+	+	++	++	200 à 245 €/m ²	faible à modéré
Fosses découpées	Massif de pied de façade Fosses découpées 	+	○	○	+	+	75 à 115 €/m ²	faible
Fosses plantées continues	Mail planté revêtu 	+++	+++	+++	+++	+	235 à 350 €/m ²	faible
	Massif planté 	+++	++	○	+++	++++	200 à 300 €/m ²	modéré à conséquent
	Bosquet ou cordon boisés 	+++	++	○	++++	+++	150 à 250 €/m ²	faible

OAP THEMATIQUE G /

LA TRAME VERTE URBAINE DU CENTRE-VILLE ELARGI DE RUMILLY

ACTION 3

Objectif 2/ Développer une palette végétale adaptée aux changements climatiques, privilégiant l'ombre et la résilience face à la sécheresse

Type de solution	Motif	Gestion des eaux pluviales		Usage	Effet sur les îlots de chaleur	Intérêt pour la biodiversité	Ratio d'aménagement	Entretien
		Infiltration	Stockage					
Noues	Noue herbacée 	+++	+++	+	++	++	53 à 75 €/m²	modéré
	Noue plantée 	+++	+++	○	+++	++++	80 à 110 €/m²	modéré à conséquent
Jardins de pluie	Bassin ou rivière sèche 	+++	+++	○	++	+++	160 à 410 €/m²	modéré à conséquent
Bassins paysagers	Bassin paysager enherbé 	++++	++++	+++	+++	++	23 à 35 €/m²	modéré
	Bassin paysager planté 	++++	++++	++	++++	++++	50 à 70 €/m²	modéré à conséquent

Clé de lecture

Services rendus

○ performance nulle
+ moins performant que la moyenne des techniques
++ dans la moyenne des techniques plus performant
+++ que la moyenne des techniques point fort de la technique
++++ point fort de la technique

Entretien

Faible 1 à 2 interventions /an
Modéré 2 à 5 interventions /an
Conséquent plus de 5 interventions /an

Notes

Remarques générales

Ces différentes catégories de solutions sont complémentaires et modulables. En effet, selon la surface de l'aménagement, sa forme, son substrat, sa nature et sa densité de plantation, il peut basculer dans telle ou telle catégorie.

1 Gestion des eaux pluviales

L'infiltration et le stockage sont relatifs au substrat choisi, à l'épaisseur et à la superficie de l'aménagement.

2 Usages

C'est ici l'accessibilité des espaces qui est évaluée, ainsi que les différents usages permis (plaine de jeux, espace circulé par des voitures, zone piétonne, voie cyclable, aire de stationnement vélo, aire de fitness, etc.).

3 Effet sur les îlots de chaleur

L'effet est d'autant plus important que la surface de l'aménagement et le nombre d'arbres sont grands.

4 Intérêts pour la biodiversité

L'intérêt s'accroît en fonction de la capacité du milieu à accueillir et nourrir l'avifaune, l'entomofaune, la pédofaune, etc. Dans le cas de plantations groupées, l'intérêt pour la biodiversité varie selon la nature des plantations (espèces indigènes à favoriser), la diversité des essences et des strates, et le mode de gestion (idéalement extensif).

5 Ratio d'aménagement

Les coûts sont relatifs à des techniques d'infiltration et de stockage des eaux pluviales. Pour les fosses d'arbre par exemple, l'épaisseur et la nature des substrats diffèrent donc des techniques de plantation habituelle.

6 Entretien

La fréquence des interventions proposée s'appuie sur un mode de gestion extensive, peu interventionniste.

Source : Extrait Guide technique CAUE, janvier 2023



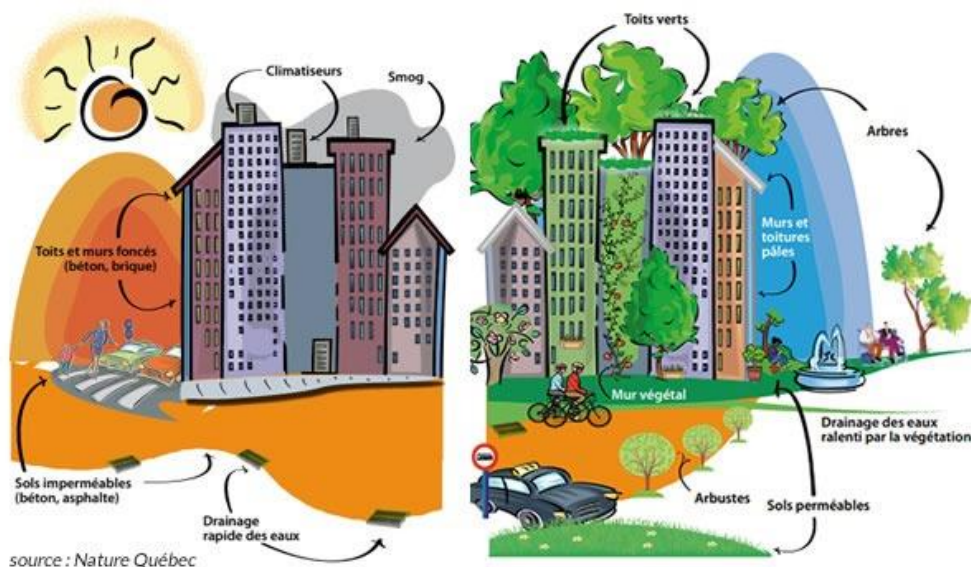
ACTION 4 / RÉDUIRE LES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS

Objectif / Augmenter significativement l'arborisation des rues et places publiques, en privilégiant des essences à grand développement

- **Les projets d'aménagement de voirie et d'espaces publics devront intégrer des arbres de haut jet**, capables d'assurer un ombrage efficace et durable.
Chaque réaménagement de rue, de boulevard ou de place publique devra prévoir des arbres plantés en pleine terre, proportionné à la largeur et à la configuration de l'espace.

Objectif 2/ Intégrer des zones de fraîcheur accessibles (ombrages naturels, points d'eau, squares arborés)

- Les aménagements d'espaces publics devront intégrer la création de zones de fraîcheur naturelles, reposant sur l'ombrage arboré et la présence de végétation.
- Les nouveaux projets de square, de parc ou de placette devront **prévoir des zones ombragées accessibles** en période estivale, par la plantation d'arbres à grand développement.
Les cheminements piétons et cyclables devront être ponctués de zones de repos arborées offrant ombrage et confort d'usage.
- **L'intégration de points d'eau rafraîchissants** (fontaines, bassins d'agrément, noues végétalisées) sera encouragée, en cohérence avec la gestion durable de la ressource en eau.
- La végétalisation des façades devra privilégier des espèces adaptées à l'exposition, peu consommatrices en eau et favorables à la biodiversité (plantes grimpantes, treilles, façades supports à végétation).



Aménagements pour lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain

CARTOGRAPHIE DE LA TRAME VERTE URBAINE DU CENTRE-VILLE ÉLARGI DE RUMILLY



Eléments à prendre en compte dans les aménagements

Trame verte urbaine du centre-ville de Rumilly

- Trame verte urbaine (*espaces en herbe, haies, bosquets, feuillus et conifères*)
- Arbres existants
- Continuité verte
- Trame bleue
- Maillage cyclable paysager
- Véloroute des 5 Lacs



0 100 200 m

09/2025
Sources : Agrestis, OSM, IGN